

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 DDEEES 37 G Approbation du lancement d'un appel à projets en vue d'encourager la mise en œuvre de parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS

M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de lancer un appel à projets en vue d'encourager la mise en œuvre de parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2e Commission, et Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général autorise le lancement d'un appel à projets visant la mise en œuvre de formations linguistiques à visée professionnelle pour des personnes en situation de précarité et résidant dans les quartiers parisiens prioritaires.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 91, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012.